

**HOTEL DES VENTES
HONFLEUR**

MERCREDI 1^{er} JANVIER 2025

A 14h30

NUMISMATIQUE

monnaies en or

mérovingienne, gauloises, royales françaises



- 137. LES MÉROVINGIENS – LÉSIGNAC-DURAND** Charente
LICINIACOV. Buste diadémé à droite. R/. FRIDRICO MO. Croix sur un degré et un globe.
Tremissis d'or ou Triens (tiers de sou) au nom du monétaire FRIDIRICUS. (1,032 g)
Monnaie très rare. **2^e exemplaire connu**. Très beau. 1 800 / 2 000 €
Lésignac-Durand, appelée Lésignac localement, est une commune de la partie orientale de la Charente qu'on appelle Charente limousine. Elle est située dans le canton de Montembœuf, entre Montembœuf au sud-ouest, Chabanais au nord-est, Roumazières au nord et Massignac au sud.
Il y a d'autres possibilités d'attribution à cette rare monnaie :
Liginiac (Corrèze) ; Lézigné (Deux-Sèvres) ; Lézigné (Maine-et-Loire)

- 138. LES CELTES – AULERCI EBUROVICES** région d'Evreux
II^e siècle avant J.-C. jusqu'à la Guerre des Gaules
Trace de profil. R/. Cheval bouleté conduit à droite par un aurige.
DT cf. 2388
Quart de statère d'or. (1,97 g)
T.B. 350 / 400 €



- 139. LES CELTES – SENONES** région de Sens 100 – 80
Protubérance ornée d'un croix. R/. Protubérance lisse. DT 2540
Statère d'or globulaire à la croix. (7,20 g)
T.B. 300 / 350 €





140. JEAN II LE BON 22 aout 1350 – 8 avril 1364

IOHANNES: DEI : GRA : FRANCORV. REX. Le Roi debout sous un dais gothique, couronné, tenant le sceptre. R/. + XPC: VINCIT: XPC: REGNAT: XPC: IMPERAT. Croix fleuronnée et feuillue, incurvée en cœur avec fleuron, accostée de quatre lis. Polylobe. Dy 293 ; Fr 278

Royal d'or 1^{ère} émission (1358). (3,50 g)

Légère faiblesse de frappe au revers. Portrait très net. Très bel exemplaire. 1 200 / 1 500 €



141. JEAN II LE BON 1350 – 1364

IOHANNES: DI: GRACIA: FRANCORV: REX. Le roi à cheval, galopant à gauche, l'épée haute, coiffé d'un heaume couronné sommé d'un lis, portant par-dessus sa cote de mailles une cote d'armes fleurdelisée. Le caparaçon du cheval est fleurdelisé. R/. + XPC* VINCIT* XPC* REGNAT* XPC* IMPERAT. Croix feuillue avec quadrilobe en cœur, dans un petit quadrilobe anglé, orné de palmettes et cantonné de quatre trèfles évidés. Dy 294 . Fr.279

Franc à cheval or (1360). (3,85 g)

Flan irrégulier. Très beau. 1 000 / 1 200 €

142. JEAN II LE BON 1350 - 1364

IOHANNES: DEI: GRACIA: FRANCORV: REX. Le roi à cheval, galopant à gauche, l'épée haute, coiffé d'un heaume couronné sommé d'un lis, portant par-dessus sa cote de mailles une cote d'armes fleurdelisée. Le caparaçon du cheval est fleurdelisé. R/. + XPC* VINCIT* XPC* REGNAT* XPC* IMPERAT. Croix feuillue avec quadrilobe en cœur, dans un petit quadrilobe anglé, orné de palmettes et cantonné de quatre trèfles évidés. Dy 294 . Fr.279

Franc à cheval or (1360). (3,84 g)

Flan étroit déformé. T.B. 600 / 650 €





143. CHARLES V 8 avril 1364 – 16 septembre 1380

KAROLVS x DI x GR - FRANCORV x REX. Le Roi, couronné, debout sous un dais gothique accosté de lis, portant une cotte d'armes fleurdelisée sur sa cotte de mailles, tenant l'épée et la main de Justice.

R/. + XPC* VINCIT* XPC* REGNAT* XPC* IMPERAT°. Croix tréflée avec quadrilobe anglé en cœur, cantonnée de deux lis et de deux couronnelles. Quadrilobe anglé accosté de huit lis. Dy 360 ; Fr 284

Franc à pied or (1365). (3,80 g)

Très beau. 600 / 650 €

144. CHARLES V 1364 - 1380

KAROLVS x DI x GR - FRANCORV x REX. Le Roi, couronné, debout sous un dais gothique accosté de lis, portant une cotte d'armes fleurdelisée sur sa cotte de mailles, tenant l'épée et la main de Justice. R/. + XPC* VINCIT* XPC* REGNAT* XPC* IMPERAT°. Croix tréflée avec quadrilobe anglé en cœur, cantonnée de deux lis et de deux couronnelles. Quadrilobe anglé accosté de huit lis. Dy 360 ; Fr 284



Franc à pied or (1365). (3,80 g)

Flan étroit et déformé. T.B. 350 / 400 €



145. LOUIS XIV 14 mai 1643 – 1^{er} septembre 1715

(soleil) LVDOVICVS . XIII . D . G . FRAN . ET . NAVA . REX. Ecu de France couronné.

R/. CHRISTVS . REGNAT . VINCIT . ET . IMPE 1646. Lettre d'atelier au centre d'un croix aux bras fleurdelisés. Dy 1417 ; Fr 413

Demi-écu d'or au Soleil 1646 M = Toulouse. (g)

Rare. Flan large légèrement déformé. T.B. 1 500 / 1 800 €

monnaies grecques et romaines en argent et en bronze



- 146. SICILE – LIPARA** Iles 425 – 400
Tête d'Héphaïstos coiffée du pilos.
R/. ΛΙΠΠΑΙΟΝ autour de trois globules.
Tetras (grand bronze). (26,00 g)
Rare. Flan large. Très beau. 250 / 300 €



- 147. SICILE – SYRACUSE** Epoque de Timoléon 380 – 350
Tête casquée d'Athéna à gauche.
R/. Etoile entre deux dauphins.
Litra de bronze. (33,77 g)
Très beau. 180 / 200 €



- 148. SICILE – SYRACUSE** Epoque de Dion 367-344
Tête barbue de Zeus entourée de la légende ΙΕΥΣ ΕΛ-ΕΥ-ΘΕΠΙΟΣ. R/. Foudre.
Hémilitron de bronze. (14,48 g)
Belle patine vert émeraude. Beau portrait. Très beau. 200 / 250 €



- 149. SICILE – SYRACUSE** Règne d'Agathoclès 317-289
Tête de Koré à gauche. R/. Taureau fonçant à gauche.
Bronze au taureau. (5,49 g) Patine vert olive.
Tête diadémée d'Héraclès à droite ou à gauche. R/. Lion marchant à droite et massue.
Deux bronzes au lion. (87,84 g et 10,74) Patines noire et patine verte brillantes
Trois monnaies en bronze. Belles patines. Très beaux. 180 / 200 €



avers



revers

- 150. SICILE – SYRACUSE** Règne d'Hikétas 287 – 278
Tête de Perséphone à droite ou à gauche. R/. Bige de chevaux.
Deux bronzes du même type. (11,74 g et 6,32 g)

Très beaux. 180 / 200 €



avers



revers

- 151. SICILE – SYRACUSE** Règne de Hiéron II 274 - 216
Tête barbue et laurée à droite. R. Aigle et corne d'abondance.
Bronze à l'aigle. (10,55 g) Patine marron rougeâtre.
Tête diadémée du roi. R/ Cavalier au galop à droite.
Bronze au cavalier. (5,42 g) Patine nuancée.
Deux bronzes.

Très beaux. 80 / 100 €



- 152. SICILE – CATANE** 210 – 200
Tête d'Hermès à droite coiffée du pétase. Au pourtour, KATANAI-ΩN.
R/. Victoire marchant à gauche. Dans le champ, monogrammes.
Bronze à la Victoire. (8,49 g)
Beau portrait. Patine marron et vert. Très beau. 180 / 200 €



avers



revers

- 153. GRECE**
Quatre monnaies diverses en bronze : Lucanie, Phocée, Thurium. (19,17 g les 4)
B. T.B. et Très beau. 180 / 200 €

- 154. ROME** République romaine
Litra (235-230) Tête laurée d'Apollon / cheval galopant. (3,61 g)
Hémilitra 235-230) Tête casquée / Chien. (1,61 g)
Deux monnaies en bronze.
Belles patines. Très beaux. 60 / 80 €





155. ROME - AUGUSTE Octave 27 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.)

CAESAR AVGVSVS. Tête d'Auguste à droite, portant la couronne de chêne. R/ DIVVS IVLIVS au centre d'une comète « Sidus Iulium » dite Comète de César. BMC 59. RIC 37a. . Giard 1299.

Denier d'argent frappé en Espagne (Colonia Patricia) vers 18 avant J.-C. (3,26 g)

Patine foncé. Très beau. 180 / 200 €

La comète de César ou Grande comète de -43 - 44 avant Jésus-Christ, est peut-être la comète de l'Antiquité la plus connue. Sa visibilité de sept jours a été prise par les Romains comme un signe de déification de Jules César, mort peu de temps avant qu'elle n'apparaisse. La comète de César est l'une des cinq comètes connues pour avoir une magnitude absolue négative et elle fut probablement la comète historique la plus brillante de jour. C'était une comète non périodique et elle pourrait s'être désintégrée.



156. ROME République et Empire

2 deniers de la République :

Sergia 116-115 denier fourré au cavalier brandissant une tête coupée) et Rutilius Flaccus 77 avant J.-C. au bige de la Victoire

16 deniers de l'Empire : Nerva, Julia Mamée, Julia Domna, Lucille, Antonin le Pieux, Lucius Verus, Marc Aurèle, Trajan, Faustine, Plautille, Septime Sévère, Caracalla, Hadrien

1 antoninien de Trajan Dèce,

Dix-neuf monnaies d'argent (deniers et antoninien).

Beaux. T.B. et Très beaux. 350 / 400 €



157. ROME Empire

6 sesterces de Antonin le Pieux, Trajan, Faustine Mère et Faustine Fille, Marc Aurèle
1 as de Faustine Mère

Sept monnaies romaines en bronze (sesterces et as).

T.B. 80 / 100 €



photo revers taille réduite

**monnaies gauloises
en argent et en bronze**

158. GAULE – AMBIANI région d'Amiens 60 -50

Tête casqué. R/. Cheval et volutes. DT 343

Trois deniers d'argent lamellaire. (1,95 g les 3)

Deux ébréchés. T.B. 120 / 150 €



159. GAULE – AULERCI EBUROVICES région d'Evreux

ou **CARNUTES** région de Chartres 50-30

Tête à gauche. R/. Aigle sur la croupe d'un cheval. DT S 2458

Bronze à Poiseau. (3,40 g) *Type dit de « Dampierre »*

Patine vert foncé. Rare. Beau portrait. Flan irrégulier. Très beau. 80 / 100 €



- 160. GAULE – AULERCI EBUROVICES** région d'Evreux 50 - 30
 Tête casquée à droite. R/. Sanglier surmonté d'arcs perlés. DT 2447
Bronze au sanglier. (3,33 g) Patine vert olive. Très beau. 80 / 100 €



- 161. GAULE – AULERCI EBUROVICES** région d'Evreux 50 – 30
 EBVRO. Sanglier enseigne. R/. AVLIRCO. Cheval et astre. DT 2430
Bronze à cheval. (5,95 g) Flan ébréché. Patine gris vert. T.B. 80 / 100 €



- 162. GAULE – TURONES** région de Tours 80 – 50
 TVRONOS. Tête à droite. R/. Taureau et amphore. A l'exergue, TRICCOS.
Bronze à l'amphore. (3,09 g) Patine noire. Avers légèrement décentré. T.B./Très beau. 80 / 100 €



- 163. GAULE - VELIOCASSES** région du Vexin normand 50 – 40
 Légende hors champ, SVTICOS. Tête casquée à droite. R/. Taureau, sanglier et volutes. DT 648
Bronze au taureau. (2,18 g) Patine marron foncé et vert. Flan irrégulier. Très beau. 50 / 60 €



avers



revers

164. GAULE

Lot de six monnaies gauloises :

4 en argent (7,04 g) et 2 potins en bronze (7,92 g).

B et T.B. 45 / 50 €

On joint un gros tournois de Philippe IV le Bel

Frais de vente à la charge de l'acquéreur

20% HT soit 24% TTC

Frais additionnels des plateformes numériques

Interencheres : 3% HT soit 3.60% TTC

Drouotlive : 1,5% HT soit 1.80% TTC

Descriptions des lots Les lots sont vendus en l'état. Les acquéreur potentiels sont invités à vérifier par eux-mêmes l'état des biens présentés. Les indications données par MYTIKA sur l'existence d'une restauration, d'un accident, d'un incident ou d'un état incomplet affectant le lot ne sont données que pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident, d'un incident ou d'un état incomplet dans le catalogue, les rapports, les fiches descriptives, les étiquettes ou donnée verbalement, n'implique nullement qu'un lot soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tout autre défaut. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis aux acquéreur d'étudier les lots présentés. Les dimensions sont données à titre purement indicatif.

Ordres d'achat Les ordres d'achat se font par écrit, par e-mail, au plus tard 24H avant la date et l'heure de vente, en fournissant un RIB bancaire et une copie de carte d'identité recto/verso. Les ordres d'achat fixe ou téléphonique sont un acte gracieux pour les clients, le commissaire-priseur n'est pas responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause comme le mauvais fonctionnement d'une ligne par exemple. Pour les ordres d'achat au-delà d'une certaine somme importante, MYTIKA se réserve le droit de prendre contact avec la banque du demandeur pour une demande de lettre accreditive ou d'effectuer un dépôt.

Enchères

Le commissaire-priseur conserve la maîtrise de la vente. Les enchères peuvent être portées en personne, par ordre d'achat fixe, téléphonique ou par les plateformes numériques. Pour une bonne organisation des ventes en salle, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de MYTIKA avant la vente afin de permettre l'enregistrement de ses données personnelles. C'est-à-dire : une pièce d'identité et une pièce bancaire. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal. Seul le procès-verbal physique du commissaire-priseur fait loi en cas de réclamation.

Enchères en ligne via les plateformes numériques La participation aux enchères par internet ou par ordre s'effectue aux risques et périls de l'enchérisseur, MYTIKA ne pourra pas être responsable en cas de dysfonctionnement ou de défaut d'exécution (erreur, interruption du service ou omission dans la réception des enchères). Les éventuels dysfonctionnements ou interruptions du service live n'empêcheront pas le commissaire-priseur de poursuivre la vente aux enchères, à sa discrétion.

Paiement Le paiement s'effectue au comptant immédiatement après la vente.

L'adjudicataire pourra s'acquitter de sa dette par les moyens suivants :

- Par TPE, en physique.

- Espèces jusqu'à 1000€ pour les ressortissants français ; 15000€ pour les non-ressortissants français. Dans ces deux situations, sous réserve de justificatif d'identité.

- Chèque, sous réserve d'acceptation de MYTIKA et justificatif d'identité.

- Lien de paiement par CB, sous réserve d'acceptation de MYTIKA.

- Par virement bancaire en euros.

Coordonnées :

* Honfleur Enchères IBAN : FR76 3002 7160 4800 0204 7290 226 BIC : CMCIFRPP

* Lisieux Enchères IBAN : FR76 3002 7160 4800 0204 7310 208 BIC : CMCIFRPP

Enlèvement et expédition MYTIKA n'effectue pas l'envoi des lots, c'est aux adjudicataires de faire le nécessaire pour l'enlèvement de ses lots. Une liste de transporteurs sera communiqué aux acquéreurs pour l'acheminement de leur bordereau, à leur charge. Les lots sont susceptibles de changer de site pour le retrait des lots passé le délai d'un mois, à la décision de MYTIKA.

Frais de stockage Passé un mois de stockage dans nos locaux après la date de vente, les acquéreurs sont susceptibles de frais de stockage à hauteur de 5€ HT par jour. Passé un an, sans nouvelles de l'adjudicataire malgré nos relances (e-mails, téléphone, lettre simple, suivi ou recommandé), le ou les objets seront remis en vente au nom de l'adjudicataire sans prix de réserve.

Défaut de paiement Conformément à l'article L. 321-14 alinéa 3 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

TEMIS MYTIKA est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75001) Paris, 14 rue des Pyramides, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de MYTIKA ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS. (1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par MYTIKA. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par MYTIKA est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères. (2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires) Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, MYTIKA pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. 2. Article à insérer dans les conditions générales disponibles en version numérique NOTICE D'INFORMATION Page 4 sur 9 Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » des plateformes gérées par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de ces plateformes. (3) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions. (4) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et MYTIKA ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. MYTIKA, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS. (5) Droits des personnes Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par MYTIKA : par écrit auprès de [coordonnées de MYTIKA, - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Cléber, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction. Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. Page 5 sur 9 L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, <https://cnil.fr>] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur temis.auction. (6) Coordonnées de l'Enchérisseur Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer MYTIKA de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

Droit de préemption de l'Etat français L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur et devant confirmer la préemption dans les 15 jours suivant la vente.

Exportation et importation L'exportation de tout bien de France, et l'importation dans un autre pays, peuvent être sujettes à autorisations (certificats d'exportation, autorisations douanières). Il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier les autorisations requises, l'acheteur ne peut conditionner son paiement à l'obtention d'une autorisation d'exportation ou d'importation. L'obtention des certificats ou autorisations appropriés sont à la charge de l'acheteur.